

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE SITE DE LYON



Sommaire

INTRODUCTION

07 Le mot de la Direction

LE CREPS RHÔNE-ALPES

11 Le CREPS, plus de 60 ans d'expérience

12 Nos missions

14 L'offre de formation

LA VIE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

18 Les horaires et le stationnement

20 Le suivi administratif

22 Les salles de cours

24 Les hébergements et la restauration

26 Les 10 règles d'or du stagiaire

28 Les personnes à votre écoute



INTRO- DUCTION

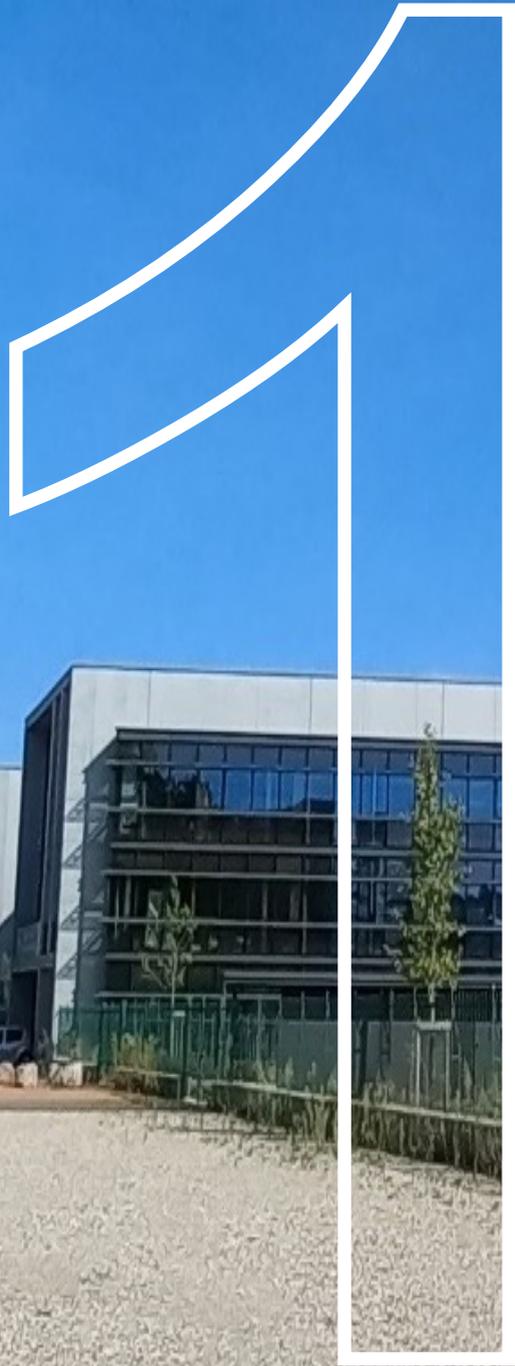
Le mot de la direction

Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir au sein du site de Voiron du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vallon-Pont-d'Arc · Voiron · Lyon. Vous vous destinez à des métiers passionnants : animateurs, éducateurs, entraîneurs dans les champs de la jeunesse et des sports. Vous avez choisi notre établissement pour vous accompagner.

Bienvenue.

Ce livret d'accueil a vocation à vous donner les clés pour vous aider à être plus vite acteur de votre formation et être partie intégrante de cet établissement.

Bonne formation !



LE CREPS



DES EXPERTS AU SERVICE DU SPORT ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le CREPS, plus de 60 ans d'expérience

Ancien Centre de Plein Air (1960), le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc · Voiron · Lyon est un Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives recouvrant un large champ d'action dont la formation, les activités en faveur de la jeunesse, l'accompagnement des sportifs et structures de Haut Niveau et celles en faveur du sport pour tous. Institution publique sous la double tutelle du Ministère chargé des Sports et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'établissement appartient au réseau national des 3 écoles nationales (ENSM, ENVSN, ENE), de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) et des 17 autres CREPS de France, tous également membres du réseau Grand INSEP.

En 1941 lorsque l'État Français crée 15 Centres Régionaux de l'Éducation Générale et Sportive (CREGS) dont celui de Voiron (Isère). Celui-ci a été fermé.

En 2010 dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), son activité sur les formations professionnelles a été préservée et est à l'origine du site de Voiron du CREPS. Aujourd'hui l'identité du CREPS Rhône-Alpes (nom officiel) est marquée par les sports de nature de part sa localisation (Voiron pour sa proximité avec le massif Alpin et Vallon-Pont-d'Arc en Ardèche, terre d'élection pour la pratique de sport et loisir de pleine nature) et son engagement constant dans l'innovation et la formation.

En 2003, le Ministère chargé des Sports a créé un Pôle Ressources National Sports de Nature (PRNSN) sur le site de Vallon-Pont-d'Arc du CREPS pour appuyer dans la mise en oeuvre de sa politique publique de développement maîtrisé des sports de nature.

En 2018, le CREPS, au regard de son expertise et de sa reconnaissance internationale dans ce champ, devient Centre Européen des Sports de Nature (CESN). Une de ces actions est de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et la mobilité des stagiaires comme des agents de l'établissement.

Site de Vallon Pont d'Arc, implanté en bord de rivière



Siège administratif

Site de Voiron, au sein du Campus de la Brunerie



Nos missions



Manuel Professionnel de Canyonisme réalisé en partenariat avec la fondation PETZL en 2018



Encadrement de public support lors de la formation

Formation, haut niveau, développement du sport, jeunesse et éducation populaire, les domaines d'intervention du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon-Pont-d'Arc · Voiron · Lyon sont multiples et s'adressent à l'ensemble des sportifs et des acteurs du sport.

Organisation des formations initiales et continues dans les métiers du sport et de l'animation

Le CREPS propose une offre de formations variée qui couvre l'ensemble des niveaux de qualifications : de l'initiation à la performance, sans oublier l'expertise.

Accompagnement des sportifs et des structures de Haut Niveau

Aujourd'hui Sportif de Haut Niveau (SHN), demain entraîneur diplômé. Le CREPS accompagne le double projet des SHN en proposant des formations aux métiers du sport et de l'animation basées sur des dispositifs innovants et sur-mesure. Aussi, de manière concomitante, l'établissement accueille ponctuellement des pôles (Espoirs, France), d'équipes nationales, des clubs dans le cadre de stage de cohésion ou de performance sportive.

Développement d'activités en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

L'établissement est reconnu pour sa capacité d'impulser et d'accompagner l'innovation sociale au service du développement de la pratique sportive et des territoires.

Promotion d'actions en faveur du sport / santé / bien-être et du sport pour tous

Par exemple, dans le cadre du sport inclusif en direction des jeunes en situation de handicap social, le CREPS propose des séjours sportifs aux jeunes des missions locales ardéchoises.



Flashez-moi !
Vidéo IGOT/Ternua by CREPS 2020

Assurer le fonctionnement du Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)

La mission du PRNSN est de renforcer les compétences des acteurs des sports de nature en proposant des informations, des formations et une observation du secteur.

Rendez-vous sur <https://www.sportsdenature.gouv.fr>



3

SITES

74

AGENTS
au 31.12.24

1458

STAGIAIRES
(2024)



DEJEPS Rugby à XV



DEJEPS Attelages canins

La formation au CREPS, c'est aussi une écoute et une disponibilité des équipes engagées dans chaque étape de l'accompagnement individualisé.

Une individualisation et une personnalisation de la formation est assurée au regard de la diversité des publics accueillis :

- Information
- Aide à l'orientation
- Positionnement en début de formation afin d'élaborer un Parcours Individualisé de Formation (PIF)
- Accompagnement administratif et financier
- Prise en compte des difficultés éventuelles

Retrouvez tous nos partenaires à <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/nos-partenaires>

L'offre de formation

L'objectif de notre offre de formation : la qualité

Nous portons une attention particulière sur le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi dans le secteur des métiers du sport et de l'animation.

Le CREPS propose chaque année un programme renouvelé de formations professionnelles aux métiers du sport et de l'animation adapté à la réalité professionnelle, par les différentes voies de la formation initiale et de la formation professionnelle continue.

La construction de parcours d'accès à la qualification prend en compte les orientations gouvernementales ainsi que les évolutions techniques et technologiques, ainsi que celle des métiers que visent ces diplômes.

Attaché à l'accessibilité de tous à une formation qualifiante et diplômante de qualité, le CREPS déploie des formations sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpin et au-delà, en fonction des besoins d'accès à des milieux ou terrains variés selon les spécialités des diplômes.

Les formations proposées sont généralement des formations courtes (1 à 2 ans en moyenne) et construites sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique. Ce principe de l'alternance permet une réelle implication dans le monde de l'entreprise et débouche sur un taux d'employabilité très élevé. Cette alternance est renforcée par un accompagnement important des équipes de l'établissement.

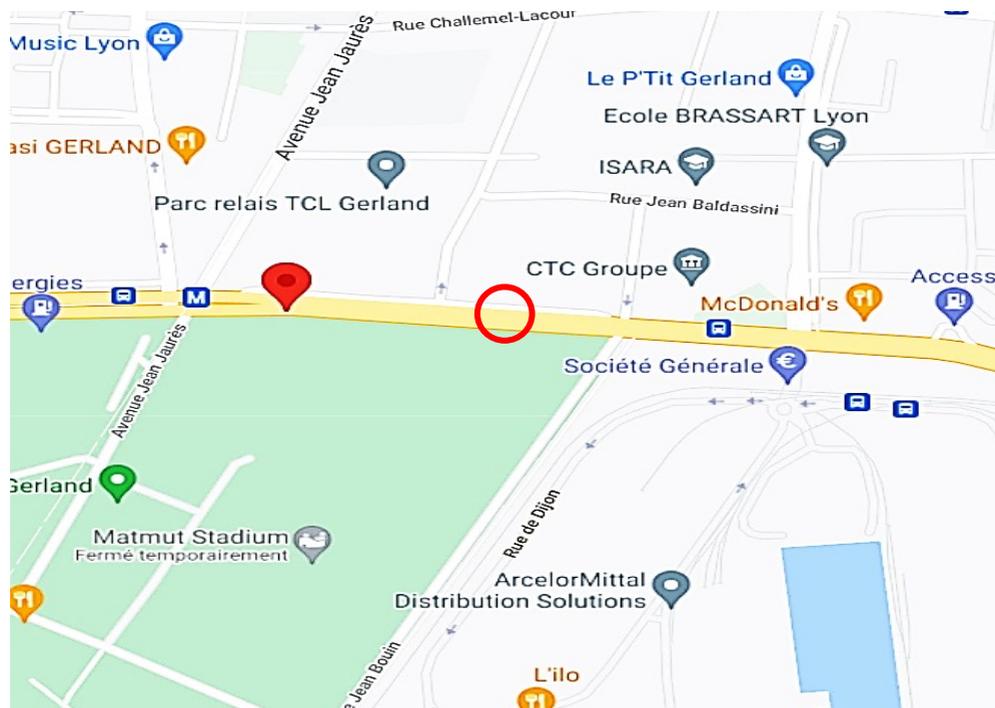


LA VIE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT



Venir au CREPS

Maison Régionale des Sports - 68 Avenue Tony Garnier - 69007 LYON



En voiture

De Grenoble

A48-A43 sortie D383 en direction de Marseille/Saint-Étienne/Périphérique-Sud/Porte de Parilly

De Clermont

A89 - A7 sortie 1.3 vers Gerland/La Confluence

Stationnement possible :

Parking Palais de Sports

Coordonnées GPS

45° 43' 25,77" N

4° 49' 57,87" E

Parc Relais TCL Gerland

Coordonnées GPS

45° 43' 40,18" N

4° 49' 53,89" E

En bus

n°60 (Perrache -> Feyzin Les Razes)

Arrêt Stade de Gerland Le LOU à 300 m

En métro

B (Gare d'Oullins -> Charpennes)

Arrêt Stade de Gerland à 270 m

L'accueil se situe au au rez-de-chaussée du bâtiment de la Maison Régionale des Sports. Il est ouvert du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Pour accéder au bâtiment, il faut utiliser l'interphone "ACCUEIL - Maison Sport". En dehors de ces horaires, se renseigner au préalable auprès de l'assistante de formation.

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Le suivi administratif

Quelques éléments à prendre en compte avant votre rentrée dans notre établissement :

L'espace stagiaire

Il est créé lors de votre inscription en ligne à la formation : <https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/espace-membre>. Cet espace personnel servira d'échange et de support avec le service administratif pendant toute la durée de la formation. Pensez à vous connecter régulièrement !

Le contrat de formation

Un contrat de formation et un Plan Individuel de Formation (P.I.F.) sont établis et vous engagent avec le CREPS, et réciproquement. A la réception du contrat de formation signé des 2 parties, le candidat devient stagiaire de la formation professionnelle. En cas de modification du coût de la formation et/ou du financement (article 1 et/ou 3), un avenant sera réalisé.

La convention de formation en structure professionnelle (dans le cas des formations longues)

Durant son cursus de formation, le stagiaire alterne entre des heures en centre de formation et des heures en structure professionnelle selon son plan individuel de formation. L'alternance en structure professionnelle, sous la responsabilité d'un tuteur, ne peut s'effectuer qu'après la validation de la convention de formation professionnelle en structure entre le CREPS, le tuteur, la structure et le stagiaire.

Les feuilles d'émergence

Elles permettent d'attester l'assiduité en formation. Ces feuilles d'émergence sont utilisées comme justificatif auprès de nos différents organismes financeurs, ainsi que des organismes qui vous rémunèrent.

En centre : les stagiaires doivent les signer par demi-journées.

En structure professionnelle : une feuille de suivi doit être adressée signée par le stagiaire et le tuteur, à l'assistante administrative, chaque fin de mois. Elle permet de justifier auprès de la DRAJES le nombre d'heures effectuées pour valider le diplôme. Ce document vous est remis en début de formation et est, selon les formations, téléchargeable sur « Claroline », plateforme utilisée dans le cadre de la formation.

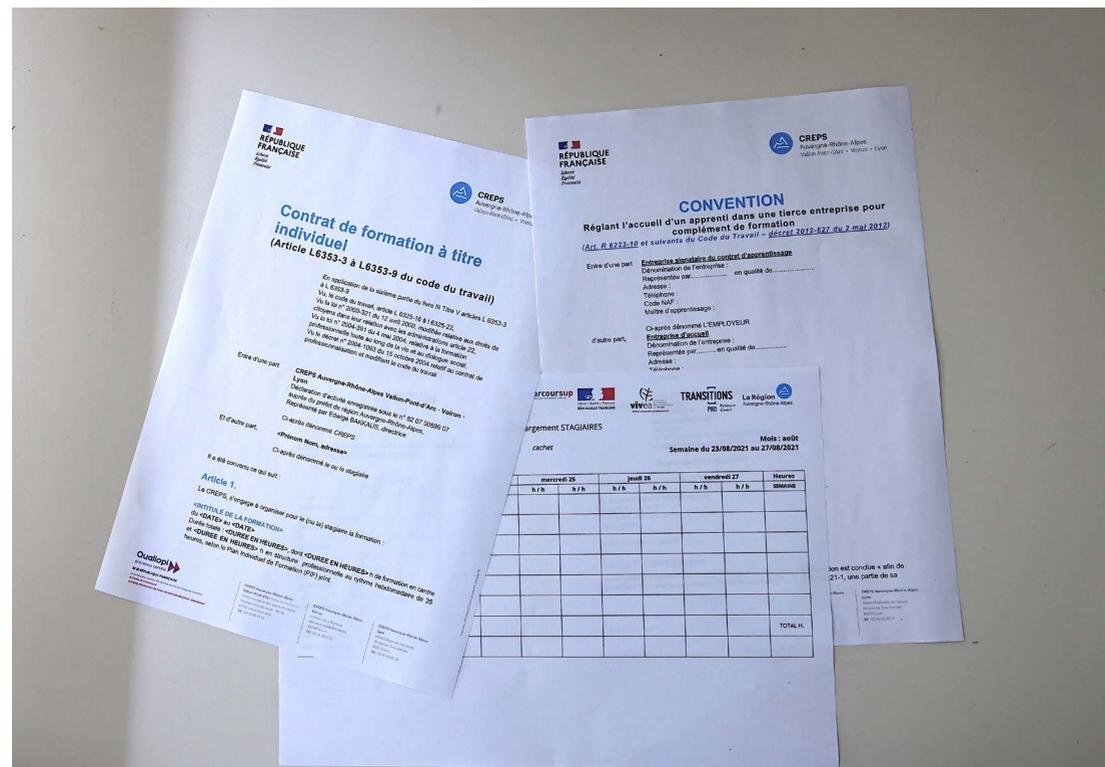
Les absences

En cas d'absence, le stagiaire prévient le formateur et l'assistante administrative de sa formation ainsi que la structure d'accueil et son tuteur lorsqu'il est en stage professionnel. Il devra ensuite justifier son absence auprès du service administratif. Seules les absences prévues par le code du travail seront prises en compte. La liste des absences justifiées figure dans votre espace personnel et consultable avec le lien ci-après : <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/wp-content/uploads/listing-absences-justifiees-stagiaire.pdf>

A titre exceptionnel, certaines absences pourront être autorisées pour raisons majeures. Elles devront faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès du Responsable du Département des Formations.

Les accidents du travail ou de trajet

Tout accident survenu pendant la formation (en centre, en entreprise ou lors du trajet) est considéré comme un accident de travail et doit faire l'objet d'une déclaration. Contactez sans délai l'encadrant ou l'assistante administrative qui effectuera les démarches pour signaler la déclaration d'accident auprès de la compagnie d'assurance du CREPS (MAIF) et de la CPAM.



Les salles de cours

Les règles d'usage des salles

- Réservation à l'avance via le site du CROS : <https://crosauvergnerhonealpes.fr/maison-regionale-des-sports/>
- La salle de convivialité est mise à votre disposition gracieusement. En semaine, elle sert en priorité aux résidents de la maison.
- Si vous faites appel à un traiteur, pour manger dans la salle de convivialité, merci de veiller à vous débarrasser de vos déchets en les déposant aux endroits prévus à cet effet. Merci de respecter la consigne. Le non-respect pourra entraîner une interdiction ultérieure de réservation des salles
- Eteindre les appareils multimédias et les lumières à votre départ
- Remettre la salle dans la disposition dans laquelle vous l'avez trouvée
- Ne pas déplacer le mobilier d'une salle à une autre



NE PAS MANGER



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



NE PAS FUMER

Toute dégradation avérée fera l'objet d'une facturation à la personne.

Toutes les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs et d'écrans et d'une connexion WIFI dont le mot de passe est affiché.



Bâtiment principal

Exemples de salles de cours



Les 10 règles d'or du stagiaire

1 TU RESPECTERAS TON ÉTABLISSEMENT ET TOUS SES COLLABORATEURS

[Art. 212] Ton comportement et ta tenue doivent respecter la décence et les usages admis dans un établissement à vocation éducative.

2 TU SERAS ASSIDU DURANT TOUTE TA FORMATION

[Art. 225] La signature du contrat de formation professionnelle entre toi et le CREPS t'engage à une assiduité et une ponctualité sur tous les temps organisés dans la formation en centre comme en entreprise.

3 TU NE DISCRIMNERAS ET NE VIOLENTERAS PERSONNE

[Art 231] En tant que membre de l'établissement, tu es le garant de ses valeurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.
Parmi ces valeurs : le respect de l'intégrité et de la dignité de chacun (personnel, camarade).

4 TU NE CONSOMMERAS NI DE STUPÉFIANTS NI D'ALCOOL AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Il est interdit de consommer des stupéfiants ou alcool dans l'ensemble des locaux de l'établissement, quelle que soit la nature de ces locaux. Il est également interdit de fumer sauf dans les espaces désignés sur le campus de la Brunerie.

5 TU NE VIENDRAS PAS AVEC TON ANIMAL DE COMPAGNIE

[Art. 214.2] Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement sauf autorisation exceptionnelle de la direction.

6 TU NE MONTRERAS PAS DE SIGNES OSTENTATOIRES RELIGIEUX

[Art.212] Les usagers de l'établissement doivent faire preuve de neutralité politique, idéologique et religieuse. Les actes de prosélytisme sont interdits. Le port de signes discrets, manifestant un attachement personnel à des convictions, est admis. Les signes ostentatoires sont interdits. Sont également interdits les attitudes provocatrices, les manquements aux obligations de sécurité, ainsi que les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres usagers, de perturber le déroulement des activités organisées ou de troubler l'ordre dans l'établissement.

7 TU N'IRAS PAS SUR DES SITES ILLÉGAUX AVEC LE WIFI DE L'ÉTABLISSEMENT

Le CREPS met à disposition une connexion Internet. Toi seul est responsable de son utilisation (traçabilité enregistrée, conformément à la législation).

8 TU UTILISERAS TON TÉLÉPHONE EN COURS UNIQUEMENT LORS DE SESSION PÉDAGOGIQUE

Pour le bien-être de tous et une meilleure attention, le téléphone doit être éteint. Toutefois, tu pourras l'utiliser si le coordonnateur t'y invite pendant une session pédagogique (recherche, application, quizz interactif, etc.).

9 SI TOUT ÇA TU NE RESPECTES PAS, SANCTIONS TU AURAS

[Art.331] Le conseil de la vie du sportif et du stagiaire siégeant en formation disciplinaire prend le nom de conseil de discipline. Il est composé des membres du conseil de la vie du sportif et du stagiaire désigné à l'article D.211-80 du code du sport, à l'exclusion des personnalités qualifiées.

10 SI DIFFICULTÉS TU RENCONTRES, TU TROUVERAS OREILLES ATTENTIVES

Accueil, écoute et orientation des stagiaires qui rencontrent des difficultés administratives, financières, juridiques, familiales ou de logement. Il ne suffit pas de renseigner et d'orienter : un travail de suivi est nécessaire et à chaque étape, nous veillons à ce que tu sois acteur. Notre action est très pédagogique. Rendez-vous en page 40.



Les personnes à votre écoute

Dans le cadre de votre formation, vous pouvez rencontrer des difficultés. Quelle que soit l'origine de celles-ci nous avons au sein du CREPS des personnes pour vous aider à les résoudre.

Vos principaux interlocuteurs sont en premier lieu l'assistante administrative et le coordonnateur pédagogique en charge du suivi de votre formation. Ils répondront à vos demandes concernant le suivi administratif, pédagogique, financier de votre formation ou vous orienteront vers d'autres services (ordonnancement, financier...)

Mais d'autres personnes peuvent également vous aider :

- Les assistantes administratives : Une question sur l'hébergement, la restauration, votre salle de cours... N'hésitez pas, Monica saura vous répondre, vous guider ou vous orienter vers le bon interlocuteur.
- Le délégué des stagiaires de votre formation (si formation longue) : Elu en début d'année, il est là pour faire remonter des besoins et vous aider.
- Le représentant des stagiaires de l'établissement : Elu par tous les stagiaires des formations longues, il participe 1 à 2 fois par an au Conseil de Vie du Sportif et du Stagiaire (CVSS) avec des membres de la direction, des représentants du personnel, du conseil d'administration.
- La référente handicap : Au sein de chaque site, une référente a été nommée. Elle est là pour vous accompagner et proposer des solutions en cas de survenue de problème de santé ou d'aggravation de ces derniers nécessitant des aménagements pour poursuivre dans de bonnes conditions votre formation.

Site de Lyon :

Valentine NORÉ - 06 40 52 82 41 - valentine.nore@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Plus d'information sur notre site internet : <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formations/situation-handicap>

- La conseillère sociale : Un travailleur social à votre écoute en cas de difficultés financières, d'hébergement, familiale, administrative.... Recherche de financement auprès d'associations, de collectivités lorsque vos ressources sont insuffisantes pour assumer les frais annexes (matériel, hébergement, transport...) ou pédagogiques et que les dispositifs liés à la formation n'ont pas abouti ou sont insuffisants. Christine EON est directement joignable et peut vous aider ou vous conseiller dans vos démarches. Gratuité et anonymat.
christine.eon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr ou 06 79 01 40 37
- La personne en charge du suivi des réclamations : Lorsqu'un problème persiste malgré vos tentatives de résolution, vous avez la possibilité d'effectuer une réclamation qui sera traitée par le responsable de service concerné (formation/accueil/ordonnancement) ou la direction suivant l'origine du problème rencontré. Le formulaire de réclamation est disponible à l'accueil et sur <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/contact> ou contacter Christine EON, en charge du suivi des réclamations : christine.eon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr ou 06 79 01 40 37.
- La protection de vos données personnelles : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), notre Politique de confidentialité a été mise à jour. Vous pouvez la consulter sur notre site internet : <https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/mentions-legales-rgpd-cgu>
Pour toute question, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse mail suivante : dpd@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

